Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022
ID : 085-258502962-20221213-D176_COS131222-DE

Trivalis
ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS

D176-COS131222

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Pierrick ADRIEN, Yoann GRALL, François PETIT, Xavier BERNARD, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy PLISSONNEAU, Anne AUBIN-SICARD, David BELY, Alexandra GABORIAU, Thierry GANACHAUD, Manuel GUIBERT, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Loïc PERON, Philippe RUCHAUD, Noël VERDON, Freddy BERNARD, Arnaud PRAILE, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD, Lionel GAZEAU, Christian GUENION, Yannick SOULARD, Pierre CAREIL, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Lionel PAGEAUD

Excusés ayant donné pouvoir : Miguel CHARRIER ayant donné pouvoir à Damien GRASSET, Guy AIRIAU ayant donné pouvoir à Guy PLISSONNEAU, Alain BLANCHARD ayant donné pouvoir à Loïc PERON, Jean-François FRUCHET ayant donné pouvoir à Arnaud PRAILE, Jean-Pierre MALLARD ayant donné pouvoir à Lionel GAZEAU, Bernard LANDAIS ayant donné pouvoir à Pierre CAREIL

Excusé représenté : Mauricette MAUREL représentée par Isabelle VRAIN

Excusés : Fabien GABORIT, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Jean-Michel ROUILLE, Thomas GISBERT de CALLAC, Thierry RICHARDEAU, Pascal MORINEAU, Sabine ROIRAND, Cécile DREURE, Jean-François PEROCHEAU, Bruno NOURY, Loïc CHUSSEAU, Sonia GINDREAU, Joël MONVOISIN, Xavier BILLAUD, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYREN, Anthony BONNET, Véronique BESSE, Jean-Louis LAUNAY, Anne BIZON, Jacques GAUTIER, Pascal PAQUEREAU, Stéphane GUILLON

Date de convocation : 6 décembre 2022
Membres en exercice : 62
Présents : 33
Votants : 39

Budget Primitif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2311, L 2312, L 2313 et L1612-2 ;

Vu l'article L232-1 du Code des juridictions financières ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 qui prévoit qu'un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2020

Considérant que Trivalis expérimente le compte financier unique ;

Considérant que dans ce cadre, l'application de la nomenclature M57 est rendue obligatoire ;

Considérant le débat d'orientation budgétaire intervenu le 25 octobre 2022 ;

Considérant les travaux de la commission gestion intervenus le 29 novembre 2022 ;

Considérant l'information préalable des membres du bureau et du comité syndical, s'agissant des documents budgétaires ;

Monsieur le Président présente le budget primitif 2023. Il rappelle que le vote de la section de fonctionnement s'opère par chapitre et la section d'investissement par opération. Le présent budget est proposé sans reprise des résultats 2022.

Il précise également que dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour laquelle Trivalis a été retenu, le budget applique depuis 2020 la nomenclature budgétaire M57 en remplacement de la M14.

Monsieur le président expose les éléments de variation intervenus depuis le débat d'orientation budgétaire.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022
ID : 085-258502962-20221213-D176_COS131222-DE

La section de fonctionnement est présentée à hauteur de 65 442 916 €

Les charges de fonctionnement sont quasiment stables par rapport au DOB (+ 87 567 €) mais ne diminuent pas malgré l'ajustement des tonnages prévisionnels. En effet, l'ajustement des prix à absorbé les effets de réduction liés aux tonnages.

Les produits de fonctionnement connaissent une hausse de 1 050 683€ sous l'effet cumulé des prix du nouveau barème CITEO et de l'ajustement des prix de reventes. Cette amélioration est toutefois altérée par la réduction de 285 300 € des produits prévisionnels des ententes intercommunales (report de l'arrivée des tonnes de Pornic agglomération sur le CSR de Trivalandes).

Dans ce contexte, le besoin de base en contribution syndicale se restreint de 963 116 € pour atteindre 34 180 202 €.

La section d'investissement s'élève à 32 205 896 €

Elle se structure autour des dépenses d'équipement (23.09 M€) et du remboursement en capital de le dette (6,785 M€)

En recette les emprunts principaux nécessaires à la couverture financière des dépenses d'équipement ont été contractés en 2021 et 2022.

Le budget 2023 se caractérise par une hausse significative des charges d'exploitation (TGAP, révisions de prix), et une stabilité des reventes d'exploitation (par rapport au BP 2022).

Pour ce qui concerne les autres recettes d'exploitations, il est à signalé que la coopération intercommunale pour le CSR de Trivalandes débutera en septembre 2023.

Les soutiens sont évalués de leur côté à la hausse, sous l'effet des prix du nouveau barème CITEO Emballages. Les éléments financiers de la REP PMCB n'ont pas été intégrés à l'orientation 2023, compte tenu de l'absence d'informations fiabilisés à date.

Les contributions sont attendues en croissance sous l'effet notamment de la révision des prix d'exploitations. Toutefois, les données intégrées depuis le DOB ont permis d'atténuer le besoin contributif des adhérents.

- Charges :

Les charges comportent à titre principal l'exploitation et les charges sur ouvrages. Ces dernières regroupent les amortissements, les intérêts de la dette, les charges sur installations hors exploitation et l'indemnité annuelle versée aux communes qui accueillent un centre d'enfouissement public.

S'agissant du chapitre 012, chaque année, à l'occasion de la préparation budgétaire, un volume d'ambassadeurs contractuels susceptibles d'être mis à disposition des collectivités est prévu en dépenses et en recettes. Son usage dépend des demandes des EPCI en cours d'exercice.

Même si à date, le volume prévu n'a jamais été employé à 100% (77% en 2015), par prudence et éviter toute modification du chapitre en cours d'année, cette démarche, neutre financièrement serait maintenue en 2023.

- Produits :

Les recettes sont constituées autour de 3 grands blocs :
- Contributions
- Soutiens
- Reventes

Ils sont complétés notamment par les produits issus des apports extérieurs à VENDEE TRI, et pour la première année sur le CSR de Trivalandes et les reprises de subventions.

Ce budget se décompose comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022
ID : 085-258502962-20221213-D176_COS131222-DE

FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023
042	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 901 016,33 €
011	011-Charges à caractère général	47 970 950,37 €
012	012-Charges de personnel et frais assimilés	3 450 648,00 €
65	65-Autres charges de gestion courante	1 045 901,12 €
66	66-Charges financières	1 056 157,03 €
67	67-Charges spécifiques	50 000,00 €
68	68-Dotations aux provisions	968 243,00 €
TOTAL CHARGES		**65 442 915,85 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023
042	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 535,00 €
13	013-Atténuations de charges	55 292,00 €
70	70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 184 632,16 €
74	74-Dotations et participations	52 505 149,69 €
75	75-Autres produits de gestion courante	77 916,00 €
76	76-Produits financiers	376 391,00 €
77	77-Produits spécifiques	50 000,00 €
TOTAL PRODUITS		**65 442 915,85 €**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022
ID : 085-258502962-20221213-D176_COS131222-DE

FONCTIONNEMENT PAR FONCTION

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Code fonction	Libellé Fonction	Chapitre budgétaire		BP 2023
020	Administration générale de la collectivité	011	011-Charges à caractère général	610 760,00 €
		042	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	241 000,00 €
		65	65-Autres charges de gestion courante	107 900,00 €
		66	66-Charges financières	43 082,37 €
		Administration générale de la collectivité		**1 002 742,37 €**
021	Personnel non ventilé	011	011-Charges à caractère général	45 500,00 €
		012	012-Charges de personnel et frais assimilés	3 450 648,00 €
		65	65-Autres charges de gestion courante	51 000,00 €
		68	68-Dotations aux provisions	20 000,00 €
		Personnel non ventilé		**3 567 148,00 €**
022	Information, communication, publicité	011	011-Charges à caractère général	190 940,00 €
		65	65-Autres charges de gestion courante	15 500,00 €
		Information, communication, publicité		**206 440,00 €**
031	Assemblée délibérante	65	65-Autres charges de gestion courante	128 000,00 €
		Assemblée délibérante		**128 000,00 €**
7211	Actions de prévention et de sensibilisation	011	011-Charges à caractère général	405 105,00 €
		65	65-Autres charges de gestion courante	3 500,00 €
		Actions de prévention et de sensibilisation		**408 605,00 €**
7212	Collecte des déchets	011	011-Charges à caractère général	123 500,70 €
		Collecte des déchets		**123 500,70 €**
7213	Tri, valorisation et traitement des déchets	011	011-Charges à caractère général	46 595 234,67 €
		65	65-Autres charges de gestion courante	739 911,12 €
		66	66-Charges financières	1 013 074,66 €
		68	68-Dotations aux provisions	948 243,00 €
		042	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 660 016,33 €
		Tri, valorisation et traitement des déchets		**59 956 479,78 €**
01	Opérations non ventilables	67	67-Charges spécifiques	50 000,00 €
		Opérations non ventilables		**50 000,00 €**
TOTAL GENERAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				**65 442 915,85 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Code fonction	Libellé Fonction	Chapitre budgétaire		BP 2023
020	Administration générale de la collectivité	74	74-Dotations et participations	31 000,00 €
		042	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 800,00 €
		Administration générale de la collectivité		**41 800,00 €**
021	Personnel non ventilé	013	013-Atténuations de charges	55 292,00 €
		70	70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	487 335,00 €
		74	74-Dotations et participations	120 000,00 €
		Personnel non ventilé		**662 627,00 €**
7211	Actions de prévention et de sensibilisation	74	74-Dotations et participations	236 280,00 €
		Actions de prévention et de sensibilisation		**236 280,00 €**
7212	Collecte des déchets	75	75-Autres produits de gestion courante	77 916,00 €
		Collecte des déchets		**77 916,00 €**
7213	Tri, valorisation et traitement des déchets	70	70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 697 297,16 €
		74	74-Dotations et participations	17 937 667,54 €
		76	76-Produits financiers	376 391,00 €
		042	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 182 735,00 €
		Tri, valorisation et traitement des déchets		**30 194 090,70 €**
01	Opérations non ventilables	74	74-Dotations et participations	34 180 202,15 €
		77	77-Produits spécifiques	50 000,00 €
		Opérations non ventilables		**34 230 202,15 €**
TOTAL GENERAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				**65 442 915,85 €**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022
ID : 085-258502962-20221213-D176_COS131222-DE

INVESTISSEMENT PAR OPERATION ET PAR CHAPITRE

Dépenses

Opération d'équipement	Chapitre		Montant
1001 - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS	204	Subventions d'équipement versées	80 000,00 €
	21	Immobilisations corporelles	497 000,00 €
	23	Immobilisationsen cours	2 942 500,00 €
	Total COMPOSTAGE		**3 519 500,00 €**
1003 - ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	21	Immobilisations corporelles	206 000,00 €
	23	Immobilisationsen cours	5 030 700,00 €
	Total ENFOUISSEMENT		**5 236 700,00 €**
1005 - TRI DES EMBALLAGES	21	Immobilisations corporelles	3 100,00 €
	23	Immobilisationsen cours	1 084 473,00 €
	Total TRI DES EMBALLAGES		**1 087 573,00 €**
1006 - CENTRE DE TRANSFERT	204	Subventions d'équipement versées	150 000,00 €
	21	Immobilisations corporelles	167 000,00 €
	23	Immobilisationsen cours	673 000,00 €
	Total CENTRE DE TRANSFERT		**990 000,00 €**
1008 - CSR	23	Immobilisationsen cours	11 764 380,72 €
	Total CSR		**11 764 380,72 €**
NON AFFECTE	20	Immobilisations incorporelles	65 000,00 €
	21	Immobilisations corporelles	245 000,00 €
	23	Immobilisationsen cours	180 000,00 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	6 774 207,00 €
	040	Opérations d'ordre entre sections	2 193 535,00 €
	041	Opérations patrimoniales	150 000,00 €
	Total NON AFFECTE		**9 607 742,00 €**
TOTAL SECTION	**CHARGES D'INVESTISSEMENT**		**32 205 895,72 €**

Recettes

Opération d'équipement	Chapitre		Montant
NON AFFECTE	13	Subventions d'équipements	3 800 000,00 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	17 354 879,39 €
	040	Opérations d'ordre entre sections	10 901 016,33 €
	041	Opérations patrimoniales	150 000,00 €
	Total NON AFFECTE		**32 205 895,72 €**
TOTAL SECTION	**PRODUITS D'INVESTISSEMENT**		**32 205 895,72 €**

Le comité syndical, ouï l'exposé du Président et les observations des représentants des adhérents, sur proposition de Monsieur le Président, est invité à délibérer pour :

- **Approuver** le budget primitif 2023 proposé par Monsieur le Président.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

- **Approuve** le budget primitif 2023 proposé par Monsieur le Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 16/12/2022
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 16/12/2022
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).